Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202680-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 novembre deux mille vingt-six, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 06/11/2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 17 **Votants :** 21

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric

Les conseillers : BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, KERBRAT Morgane, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, KERGUIDUFF Claudine,

Absents excusés : DANIELOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude, SALAUN Benoit donne pouvoir à CREACH Gilles, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, DE BLASIO Stéfano donne pouvoir à KERGUIDUFF Claudine

Absents : CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

A été élu secrétaire de séance : KERBRAT Morgane

BUDGET PRIMITIF 2026 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune et considérant les modifications à y apporter,

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202680-DE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2026 approuvant l'affectation des résultats du budget annexe de la Maison Médicale au budget principal de la commune,

Rapporteur : Aude GOARNISSON, Première adjointe

L'élue propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026, du budget principal, afin d'ajuster les crédits tels qu'ils suivent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	*Imputation*	*Libellé Imputation*	*BP 2026*	*DM 1*	*Budget Total*	*Commentaires*
014	7391111	Dégrèvement TF	200,00 €	10 000,00 €	10 200,00 €	Régul 13ème mois de fiscalité (écritures SGC)
014	7392221	Prélèvement FPIC	735,00 €	3 000,00 €	3 735,00 €	Régul 13ème mois de fiscalité (écritures SGC)
012	64131	Rémunération personnel non titulaire	198 000,00 €	9 806,66 €	207 806,66 €	Personnel non titulaire
			TOTAL DM 1	**22 806,66 €**		
RECETTES						
Chapitre	*Imputation*	*Libellé Imputation*	*BP 2026*	*DM 1*	*Budget Total*	*Commentaires*
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	224 585,79 €	9 806,66 €	234 392,45 €	Reprise de résultats budget 22702 Maison Médicale
73	73111	Contributions directes	1 678 650,00 €	13 000,00 €	1 691 650,00 €	Régul 13ème mois de fiscalité (écritures SGC)
			TOTAL DM 1	**22 806,66 €**		
		Equilibre section de Fonctionnement (R-D)		**- €**		

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	*Imputation*	*Libellé Imputation*	*BP 2026*	*DM 1*	*Budget Total*	*Commentaires*
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 365,39 €	- 44 065,11 €	14 300,28 €	Reprise de résultats budget 22702 Maison Médicale
21	21311 op.182	Constructions - Bâtiments adminitratifs	950,00 €	421,00 €	1 371,00 €	Enseigne en breton maison médicale
21	2152 op.173	Installations de voirie	348 762,71 €	30 000,00 €	378 762,71 €	Travaux de voirie dont programme 2026
21	2158 op.183	Autres installations, matériel et outillage technique	16 800,00 €	12 144,11 €	28 944,11 €	Acq. Matériels services techniques + centralisation caméras de surveillance
21	21838 op.183	Autre matériel informatique	15 046,80 €	1 500,00 €	16 546,80 €	Acq. Onduleurs services administratifs non prévus
			TOTAL DM 1	**- €**		

L'excédent de résultat de la section de fonctionnement du budget annexe de la Maison Médicale est affecté au chapitre 002 – Recettes du budget principal pour un montant de 9 806.66 €, le résultat de fonctionnement reporté augmente donc de 224 585.79 € à 234 392.45 €.

L'excédent de résultat de la section d'investissement du budget annexe de la Maison Médicale est affecté au chapitre 001 – Dépenses du budget principal pour un montant de 44 065.11 €, qui viennent diminuer le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 58 365.39 € à 14 300.28 €.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202680-DE

En section de fonctionnement, le montant de la décision modificative n° 1 s'élève à + 22 806.66€ en dépenses et en recettes.

En section d'investissement, son montant s'équilibre à zéro en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 du budget principal.

Le Maire,
Gilles CREACH,

MAIRIE DE TAULÉ
FINISTÈRE